



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2017

Etaients présents :

Madame Martine KREBS, Monsieur Daniel FUHR, Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Lauretta POLAK, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoints, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Conseillère Municipale déléguée, Messieurs René SCHMIDT, Armand FOURNIER, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Madame Nadine KELLER, Messieurs Christian GAUER, Patrick HAYDINGER, Mesdames Marie BENOIST, Caroline FERY, Monsieur Alain AREND, Mesdames Anne LEININGER, Isabelle DEMOGEOT, Christine LUPIC, Monsieur Paul CHAVAN Conseillers Municipaux.

Etaients excusés :

Mesdames Anne-Marie BOUTET, Vanessa GERHARD, Monsieur Mikael FRITZINGER, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres du Conseil Municipal	:	26
Nombre de membres en fonction	:	26
Nombre de membres présents	:	23

Après les salutations d'usage et lecture faite des excuses, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire avant de passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, propose de rajouter en point divers la question de la poursuite ou non des objets encombrants ainsi que la demande de subvention pour la « Corrida de Ludo »

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 juillet 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres ayant assisté à ladite séance.

2) AFFAIRES IMMOBILIERES

EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Préemption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2017.

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
DE LA PENA Anthony- KIEFFER Caren	8 Rue des Cigognes	150 000,00 €	GABRIEL Jérôme – JANKOWIAK Audrey
GEOFFROY Laurent- BOUTEZ Murielle	11A rue de Hautvillers	152 000,00 €	COP Gabrielle
SCI de l'Etang Vert	Rue du Thiergarten	40.000,00 €	DIAZ Jean-Philippe – FOURQUET Catherine
GULDNER Michelle épouse BERTRAND	Impasse du Chemin de Fer	10.000,00 €	MULLER Joseph

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Appelé à en délibérer,

DECIDE de faire siennes les décisions du Maire.

3) AFFAIRES FINANCIERES

TRAVAUX SYLVICOLES A REALISER DANS LA FORET COMMUNALE EN 2017

L'Office National des Forêts (ONF) propose pour 2017 des travaux de dégagement manuel et nettoyage en parcelle 13u qui se trouve sur le plateau. Ces travaux sont nécessaires pour valoriser les régénérations, notamment des jeunes chênes. Le coût des travaux s'élève à TTC 7.624,46 €, sachant que l'année précédente le coût s'élevait à 25.229,82 €. L'ONF a estimé les recettes des coupes pour 2017 à un montant de 64 000 € auquel il convient de déduire les travaux forestiers. Une visite de la forêt avec le garde forestier est prévue soit le 7 soit le 14 octobre en fonction de la météo.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTTE le programme 2017 des travaux sylvicoles daté du 23 janvier 2017 proposé par l'ONF pour un montant TTC de 7.624,46 € ;
VOTE les crédits correspondants ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LE REVE DE LUDO »

Pour l'organisation de la septième édition de la « Corrida de Ludo » l'association sollicite une subvention de la commune. Pour chaque édition une subvention de 200,00 € avait été versée.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser une subvention de 200,00 € à l'Association « Le rêve de Ludo » ;
VOTE les crédits correspondants ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

CONVENTION A PASSER AVEC SODEXO POUR LA FOURNITURE DES REPAS DE LA CANTINE

Les repas de la cantine scolaire confectionnés par SODEXO sont actuellement fournis par l'AJP dont le siège est à la Résidence de Ditschviller à Cocheren et payés directement à l'association sous forme de subvention.

Pour des raisons de clarifications budgétaires il est proposé de signer une convention directement avec la société SODEXO. Le prix du repas reste inchangé à savoir 3,343 € TTC le repas.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTTE les termes de la convention proposée dont un exemplaire restera annexé à la présente ;
AUTORISE le Maire à signer la convention.

4) TRAVAUX

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se rendre sur le chantier de la Mairie, aux termes de la séance, afin de constater l'avancement des travaux. L'inauguration peut être envisagée à partir de la mi-octobre.

Une journée porte ouverte sera également organisée à destination des concitoyens.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA CITE BELLE-ROCHE

Le dossier de la rénovation de l'éclairage public progresse. Monsieur le Maire dévoile le plan de l'avant-projet aux membres du Conseil Municipal et rappelle que ce projet fait partie d'un des engagements de la campagne électorale. Il est prévu une tranche ferme pour les voiries principales (Rue du Moulin, Avenue François Mitterrand et Avenue de Ditschviller), une tranche conditionnelle 1 pour les voiries secondaires (Rue des Alouettes, Mésanges, Lilas, Châtaigniers, Aubépines, Bruyères, Rosiers..) une tranche conditionnelle 2 pour les impasses, une tranche conditionnelle 3 pour la RD603 qui n'était pas prévue initialement. Certains quartiers ne seront pas concernés comme par exemple la Rue des Genêts, le bas de la Rue du Moulin, le quartier de l'impasse de l'école, du Clos du château, ou de la Maison de retraite.

Un appel d'offres est en cours, les travaux ont été estimés à :

300.000 € TTC pour la tranche ferme (82 points lumineux)
400.000 € TTC pour la tranche conditionnelle 1 (146 points lumineux)
400.000 € TTC pour la tranche conditionnelle 2 (164 points lumineux)
140.000 € TTC pour la tranche conditionnelle 3 (36 points lumineux)

Un dispositif nuit fête pourra être installé sur certain mât au tarif de 170 € l'unité, mais cela reste encore à définir.

Tous les nouveaux mats seront équipés de luminaires LED.

Après en avoir débattu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'exposé du Maire entendu,

ADOPTE l'avant-projet de rénovation
DECIDE de réaliser les travaux par tranches en fonction des disponibilités financières

5) DIVERS

AVENANT 1 AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2015-2018

Suite à la décision du Conseil Municipal du 7 juillet 2017 de revenir à la semaine des 4 jours, il est nécessaire de revoir le PEDT signé pour la période de 2015-2018 afin d'y inclure la nouvelle grille hebdomadaire par école. Aucune remarque n'est formulée par les membres du Conseil Municipal

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE l'avenant 1 du PEDT pour la période 2015-2018 dont un exemplaire restera joint à la présente ;
AUTORISE le Maire à signer cet avenant ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2016

Monsieur le Maire commente en détail le rapport établi par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France notamment pour le secteur de la Basse-Rosselle, dont fait partie Cocheren. Le service concerne au total 45 700 habitants auxquels il convient de rajouter 9000 habitants de la zone frontalière allemande et 2600 équivalents habitants pour les effluents industriels. Les réseaux de transport et de collectes des eaux usées de la Basse Rosselle s'étendent respectivement sur 36kms et 220 kms. Le volume total traité est de 4 591 517 m³. Le rendement de la STEP de Marienau et la qualité des effluents rejetés sont corrects et n'appellent pas d'observations particulières

La redevance collecte est fixée à 0,5040 € TTC /m² et la redevance pour le traitement et le transport à 0,8259 € / m³ + 7,20 € par abonné.

L'exposé du Maire entendu sur la nature, l'étendue, la constitution et la gestion du service ainsi que la communication des indicateurs techniques et financiers, le rapport est soumis à l'appréciation du Conseil Municipal.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

EMET un avis favorable sur le rapport établi par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France au titre de l'exercice 2016.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES GENS DU VOYAGE VALIDE PAR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE

Dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en cours, les services de l'Etat et du Conseil Départemental, en concertation avec les collectivités locales, ont élaboré le projet du 3ème schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2023. Ce schéma a été validé par la commission départementale consultative des gens du voyage.

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 5 juillet 2000, le projet est soumis pour avis aux organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Concernant l'Est mosellan et plus particulièrement l'agglomération de Forbach, le projet, en termes d'infrastructures, préconise : « En fonction du constat qui pourra être fait de l'existence d'un besoin complémentaire non pris en charge par l'aire de Sarreguemines, dès lors que cette dernière sera en situation opérationnelle, il serait nécessaire, dans une logique de complémentarité, de créer une aire de passage de 100 places sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France »

Il faut rappeler que la Communauté d'Agglomération de Forbach a tenu ses engagements à savoir l'aménagement, dans un premier temps, d'une aire d'accueil de 28 emplacements complétée ensuite par la création de 32 emplacements supplémentaires, soit 60 places au total.

En outre, la Communauté d'Agglomération a aménagé, sur le site de Simon 1 et 2, à Forbach, une aire provisoire pour les grands passages permettant d'accueillir une cinquantaine de caravanes.

Le schéma approuvé en 2004, préconisait la mise en place de 4 aires définitives pour les grands passages dont deux dans l'arrondissement de METZ (200 places), 1 dans l'arrondissement de Thionville (100 places) et un dans l'arrondissement de Sarreguemines (70 places). Or, il convient de constater à la lecture du projet actuel, que seule Sarreguemines a respecté les préconisations ! Or, cette aire n'est quasiment pas utilisée alors même que les problèmes se multiplient sur le secteur de Forbach et que les occupations « sauvages » sont fréquentes pour ne pas dire permanentes.

Alors même qu'il est préconisé la création d'une aire de grand passage de 100 places dans l'agglomération de Forbach en complément de celle de Sarreguemines, il est contestable que la Communauté d'Agglomération de Forbach soit seule à devoir faire face à cette préconisation alors qu'une telle aire devrait être considérée comme étant un équipement structurant pour une grande partie de la Moselle-Est et notamment des collectivités du Val de Rosselle

Le schéma prévoit également, une nouvelle fois, la création d'un poste de coordonnateur départemental devant assurer la mission de coordination des grands passages.

Le projet précise enfin diverses orientations en matière d'accompagnement notamment social ou encore d'harmonisation des pratiques et modes de gestion des aires d'accueil.

Compte tenu de ce qui précède ainsi que des efforts déjà réalisés par la Communauté d'Agglomération de Forbach avec l'aménagement puis l'extension de l'aire d'accueil et de l'aire provisoire de grand passage,

Après en avoir débattu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'exposé du Maire entendu,

- De contester la préconisation visant, pour la seule Communauté d'Agglomération de Forbach, à créer une aire de 100 places pour les grands passages
- De réclamer qu'un tel projet, sous réserve qu'il soit utile, soit considéré tant au plan des investissements que du fonctionnement, à l'échelle au minimum du SCOT du Val de Rosselle voire de la Moselle-Est considérant qu'elle n'a pas à assumer seule la charge d'un tel équipement
- De demander la mise en place effective et rapide d'un coordonnateur départemental des grands passages
- De réclamer le strict respect par les gens du voyage des dispositions légales et réglementaires en matière de stationnement.

AVIS SUR L'ORGANISATION DES OBJETS ENCOMBRANTS

Monsieur le Maire tient à faire le point sur les journées « objets encombrants » organisées une fois par an pour rendre service aux citoyens.

Les derniers rapports font malheureusement état de pratiques et de situations qui ne sont plus tolérables. En effet, il s'avère que les « choses » déposées en bordure de la voie publique s'apparentent plus à des « déchets ménagers » qu'à des « objets encombrants »

Monsieur le Maire commente les rapports des 3 dernières années avec photos à l'appui. 80 % des produits concernent soit des « sacs bleus ou oranges » relevant du ramassage multiflux, soit des cartons d'emballage, de vieux habits, du bois en vrac ou encore de nombreux petits déchets relevant de l'apport volontaire à la déchetterie ouvert à tous pour 52 passages gratuits par an.

Il faut préciser que la majorité des « gros objets » mobiliers ou électroménagers sont repris par les commerçants lors d'un achat neuf. L'association EMMAUS est également susceptible d'intervenir à la demande.

De plus, les règles d'hygiène et de sécurité au travail de plus en plus contraignantes ne permettent pas l'intervention de nos agents communaux non habilités au ramassage et transport des « ordures ménagères »

Par ailleurs l'organisation de ces journées engendrent des coûts importants pour la Commune (frais de personnel, locations de bennes, passages en déchetterie).

Après en avoir débattu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de ne plus reconduire les journées « objets encombrants » à compter de 2017.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance en précisant qu'il s'agit de la dernière séance au Foyer Schuman et invite l'assemblée à rejoindre la Mairie pour constater l'état d'avancement des travaux.

LE MAIRE :



Jean Bernard MARTIN